



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – Mme CHAUVETET – M. TRUFFET – Mme BOICHET-PASSICOS – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme CHARVIER – M. COLLOMB – Mme STABLEAUX-VILLERET – M. DEPLANTE – Mme GROS – Mrs PERRUISSET – ABRY – PEIGNON – MENELOT – Mmes MARTINA – PINSON – M. PRICAZ – Mme OLIVER – M. GERBIER – Mmes TERRIER – GALMICHE – AUGUSTIN – DESBIOLLES – M. PETIT – Mme BONANSEA – Mrs MONTEIRO-BRAZ – TURK-SAVIGNY – Mme CHAL.

Absent excusé : M. TAMRI qui a donné pouvoir à M. TRUFFET.

Mme Marie STABLEAUX-VILLERET a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2024-02-28

Nature : 7. Finances locales – 7.10.1. Subventions et secours

Objet : Subventions à différents organismes et associations au titre de l'exercice 2024

Rapporteur : M. Le Maire

Les différentes propositions de subventions en matière de prévention-sécurité (dont police) à proposer au vote du Conseil Municipal sont énumérées dans le tableau ci-dessous :

Association ou organisme	Montant de la subvention		Convention
	2023	Proposition 2024	
AVIJ des Savoie	6 000,00 euros	6 000,00 euros	Oui
Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-Etablissement	10 250,00 euros	10 250,00 euros	Oui
Association de Protection Civile	3 250,00 euros	3 250,00 euros	Oui

Association Espace Femmes Geneviève D	1 400,00 euros	1.400,00 euros	Oui
Refuge Amis des Bêtes	2500,00 euros	2 500,00 euros	Oui
TOTAL	23 400,00 euros	23 400,00 euros	

Il sera demandé au Conseil Municipal, lors du point suivant de l'ordre du jour, d'allouer aux établissements scolaires publics du premier degré des subventions dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté. Ces subventions représentent un montant global de 980,00 euros.

Si les subventions allouées dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté sont validées, le montant total des subventions liées aux associations et organismes de prévention et de sécurité s'élèvera donc à 24 380,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le versement des différentes subventions figurant dans le tableau ci-dessus au bénéfice des différents organismes et associations sus-visés au titre de l'exercice 2024.

**La Secrétaire de séance,
Marie STABLEAUX-VILLERET**

**Le Maire,
Christian DULAC**

